

Agathe ZAMIS, mulâtresse à Paris

Pierre Bardin

Le 5 mai 1788, Madame Julie Claudine Boucher veuve d'Alexandre Joseph Fleury, bourgeois de Paris, habitant à Chaillot, dans une maison au-dessus de la rue des Champs Elysées, rédige un testament olographe, deux jours avant son décès. Ce testament a été déposé dans les minutes du notaire M^e Girard avant l'inventaire fait le 17 mai. De ses dernières volontés nous retiendrons uniquement celles-ci :

« Je veux qu'il soit assigné une rente viagère de quatre cent livres en faveur de ma belle-mère veuve Fleury et une rente viagère de cent cinquante livres en faveur d'Agathe Zamis ma domestique. Mes héritiers seront solidaires du tout, l'un pour l'autre... »¹

L'inventaire dressé par le notaire montre l'intérieur d'un milieu aisé et cultivé, mis en évidence par une très belle bibliothèque dans laquelle figurent les œuvres complètes de Voltaire, Beaumarchais, Pyron (7 volumes), Shakespeare (13 volumes), Cervantes (8 volumes), Buffon et la physique de Nollet², sans omettre le dictionnaire historique de Paris, un dictionnaire italien, l'Ancien Testament en 9 volumes, etc. On retiendra le « recueil des lois de Saint Domingue depuis 1559 jusqu'en 1779 »

Parmi les papiers, beaucoup de billets à ordres, quittances, créances et surtout des procédures, notamment au Cap Français à Saint Domingue où Mr Fleury exerça les fonctions de Concierge inspecteur des prisons du Cap, de 1781 à 1784.

Ce titre, un peu rébarbatif, nous invite à penser que cet emploi était tenu par un homme qui pouvait être dur dans un milieu qui ne l'était pas moins. Et pourtant, Mr Fleury était un humaniste si l'on en croit Moreau de Saint Méry, lorsqu'il écrit à son propos : *« Qu'il n'est point d'état qu'un homme puisse honorer... Sa vigilante attention pour que les châtiments que les maîtres y font infliger à leurs esclaves n'y dégénéraient jamais en cruauté... Tout lui mérite le tribut que je trouve doux de payer à sa mémoire. Puissent ses successeurs s'occuper de le mériter à leur tour... »³*

Son dossier⁴ nous apprend que c'est grâce à l'intervention de son beau-frère Boucher, « valet de chambre de Monseigneur » (Sartine, ministre de la Marine) qu'il avait obtenu « la place de geôlier du Cap » en 1780, tout juste marié en France.

¹ AN, MC/ET/XXXIII/719, M^e Girard

² NOLLET Jean Antoine, abbé, physicien français ayant étudié les phénomènes électriques (Dictionnaire Larousse Tome 2, Paris 1923).

³ Moreau de Saint Méry, Description de la partie française de Saint Domingue, tome 1, page 390.

⁴ Colonies E 187.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Quels que soient les mérites de Mr Fleury, la personne dont le parcours nous intéresse est celui de la domestique Agathe Zamis, nommée dans le testament, qui, comme tant d'autres, avait suivi ses maîtres en France ⁵. Une des procédures inventoriées concernait une opposition du sieur La Brosse « à la remise et sortie desdites prisons de la nommée Belzamire, négresse actuellement appelée Agathe Zamis ».

En revanche, dans l'inventaire après le décès de sa maîtresse Agathe Zamis est dite « fille mulâtresse de 23 ans, domestique attachée au service de ladite Veuve Fleury avec qui elle demeurait ». C'est elle qui présente les objets inventoriés et qui est nommée gardienne des scellés. Lors de l'apposition de ceux-ci, le prévôt de Chaillot lui avait remis 72 livres « pour frayer aux dépenses de bouche et autres objets de consommation, pour elle et pour le sieur Boucher ⁶ pendant la durée des opérations. »

Après le décès de sa maîtresse, Zamis va obtenir de la Chancellerie, le 23 décembre 1788, des lettres d'émancipation par bénéfice d'âge, après avis de 7 amis et protecteurs, tous bourgeois de Paris, avis qui sera enregistré le 2 mars 1789 ⁷.

Le greffier inscrit : « Agathe Zamis, mulâtresse émancipée, âgée de 23 ans et demi, porte un nom tiré de l'idiome africain ». C'est la première fois que nous trouvons cette précision. Et il est précisé que l'acte d'affranchissement a été passé par ses anciens maîtres devant les notaires du Cap le 9 mai 1784.

Agathe Zamis va aller habiter la capitale, rue Coquillière, paroisse Saint Eustache, et y convoler en justes noces, le 3 mai 1792, avec Auguste Charles Monprofit, né à Chaillot le 6 mars 1768, fils mineur de Georges Monprofit, jardinier demeurant à Chaillot, et de défunte Marguerite Bulot ⁸. On peut croire qu'ils se sont connus à Chaillot, et que la demoiselle a suivi son futur époux à Paris, puisqu'il demeure lui aussi rue Coquillière.

Le contrat de mariage a été dressé par le notaire M^e Dufouleur (AN, MC/ET/XVI/895).

⁵ Sur ce sujet, on peut maintenant consulter le Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne. Trois tomes recensent près de 20 000 personnes venues en France temporairement ou définitivement avant la Révolution : 1 Paris et son bassin ; 2 la Bretagne ; 3 le Midi. Sous la direction d'Erick Noël, Editions Droz, Bibliothèque des Lumières. Dernier compte-rendu de lecture GHC 27, 3^{ème} trimestre 2017. Une courte notice sur A. Zamis, 1720, figure dans le tome 1.

⁶ Guislain Boucher, marchand demeurant ordinairement à Mons en Hainaut, venu à Paris pour l'inventaire, un des 4 frères et sœur de Julie Claudine Boucher veuve Fleury. Les autres sont Robert Joseph Boucher, maître perruquier à Mons, Augustin Charles Boucher, bourgeois de Paris (l'ancien valet de chambre du ministre Sartine ?) et Elisabeth Boucher épouse de Pierre Louis Joseph Le Gay, marchand à Mons.

⁷ AN, Châtelet, Y//5176/A. Il y est fait mention de la rente de 150 livres par le testament olographe de la veuve Fleury le 5 mai 1788 et de la levée des scellés le 17 mai.

⁸ Georges Monprofit, jardinier demeurant rue de Chaillot n° 179, veuf de Marguerite Bulot, meurt à 75 ans le 6 floréal an 10 (26/04/1802), d'après un acte de notoriété à la demande de son fils Auguste Charles, demeurant rue Joubert n° 487 (Archives de la Seine, DQ8 ; relevé par le CEGF, sur Geneanet). Georges Monprofit et Marguerite Bulot, mariés le 30 juin 1749 à Thiais (Val de Marne, 94) avaient eu au moins 5 autres enfants nés entre 1750 et 1755, dont Pierre Georges, gendarme, marié en Belgique d'où postérité, d'après Yves Lambin (Geneanet) qui ne cite pas Auguste Charles. NDLR

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Leurs témoins et amis sont Da et Alexandre, tous deux mulâtres, et Jean Marie Bourgeois, metteur en œuvre.

Le futur possède 300 livres en épargnes et deniers comptant, ainsi que ses habits, linges, meubles et hardes. Le logement qu'il occupe coûte 80 livres par an.

Agathe Zamis apporte elle aussi 300 livres en épargnes et en gains, ainsi que ses meubles, linges et habits.

Le futur lui a dressé un douaire de 300 livres, puis ils se sont fait donation mutuelle.

Leur union, apparemment sans descendance, prendra fin avec le décès d'Agathe Zamis, le 1^{er} frimaire an X (22 novembre 1801), suivi, le 25 brumaire an XI (16 novembre 1802), du remariage d'Auguste Charles Marie Montprofit, domestique, avec Marie Guinot, née à Nancy le 30 novembre 1773.

Cet acte de mariage figure dans l'état civil reconstitué et un acte de notoriété chez M^e Philibert Dessaignes, les 06 et 09/04/1844, concernant Marie Guinot, décédée à La Chapelle le 15 mai 1842, âgée de 68 ans, rectifiait l'orthographe du patronyme de son mari en Montprofit, alors que dans le contrat de mariage de 1792 il était bien écrit Monprofit, orthographe aussi de la signature.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)